DÉCEMBRE 2021
N°91 SEMESTRIEL

# bulletin du plaisancier

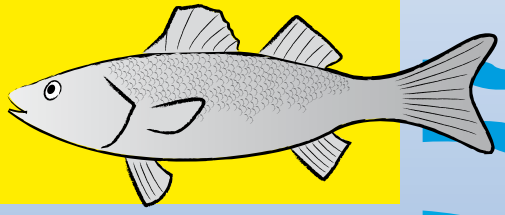

PORT DE ST-DENIS D'OLÉRON
46°02'.1N-001°22'.1W
30
1989-2019

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS
PORT DE SAINT-DENIS
OLÉRON

# ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU PORT DE ST-DENIS D'OLERON

Mécanique Autos
Réparations toutes Marques
Manutention de Bateaux
Mâtage & Démâtage
Gardiennage int. & ext.
Hivernage
Vente d' Accastillage
Tél: 05 46 75 71 06
Port.: 06 80 03 42 48
www.escaletechnique-oleron.fr
Location de Bateau
Pêche - Promenade
Mécanique
Autos - Bateaux
ESCALE TECHNIQUE
Stéphane SAVINEL
6 Rue du Ver Luisant
17480 La Brée Les Bains
A LOUER
PORT DE SAINT DENIS D'OLERON
CAP CAMARAT 705
TARIF HORS SAISON
DU 16/10 AU 15/03
(Mardi à Vendredi)
Départ 9h retour 16h30 maxi
1 JOUR 350€
2 JOURS 600€
1 SEMAINE 1760€
SEMAINE SUPP. 1690€
MOIS 5280€
TARIF MI SAISON
15/03 AU 30/06 ; 01/09 AU 15/10
(Lundi à Samedi)
Départ 8h30 retour 17h30 maxi
1 JOUR 390€
2 JOURS 670€
1 SEMAINE 1950€
SEMAINE SUPP. 1880€
MOIS 5867€
TARIF PLEINE SAISON
DU 01/07 AU 31/08
(7jours/7)
Départ 8h00 retour 19h30 maxi
1 JOUR 440€
2 JOURS 750€
1 SEMAINE 2200€
SEMAINE SUPP. 2110€
MOIS 6600€
Location d'une bouée Tractée : 30€ Location de canne à Pêche : 30€
LOCATION HORS CARBURANT / CAUTION PAR CARTE BANCAIRE
RENSEIGNEMENTS : ESCALE TECHNIQUE : 05 46 75 71 06 / 06 80 03 42 48

LocaLoisirs
www.loca-loisirs.fr / info@loca-loisirs.fr
VÉLOS | VTT | ROSALIES | VÉLOS ELECTRIQUES | TANDEMS | RÉPARATION | PIÈCES DÉTACHÉES
SAINT DENIS D'OLÉRON
28 Bis Rue du Port
05 46 47 95 32
ST GEORGES D'OLÉRON
Les Sables Vignier
1103 av des Bouriennes
05 46 47 52 98

DÉPART ST DENIS
• Fort Boyard
(en journée ou au coucher de soleil)
• Ile d'Aix
• La Rochelle
• Location privée
St Denis & Oléron
CROISIERES
www. oleron-croisieres.fr
DÉPART LA COTINIÈRE
• Pêche en mer
• Balade découverte
• Coucher de soleil
• Location privée
Picot des iles
PAPILLON DES ILES
PORT DE SAINT DENIS
(Côté Capitainerie - Billetterie de gauche)
05 46 85 00 42 / 06 62 70 50 53
PORT DE LA COTINIÈRE
(Face à l'Eglise - Bld du capitaine Leclerc)
06 52 06 62 16

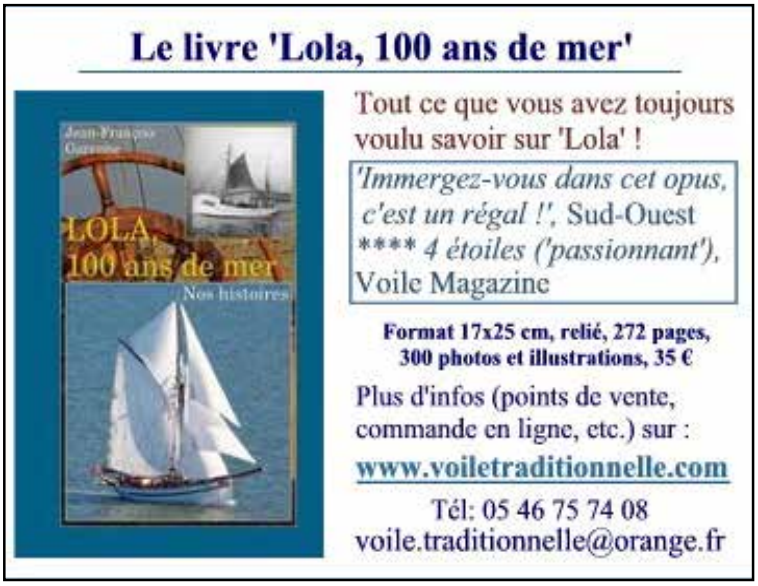
Le livre 'Lola, 100 ans de mer'
LOLA
100 ans de mer
Nos histoires
Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur 'Lola' !
'Immergez-vous dans cet opus, c'est un régal !', Sud-Ouest
**** 4 étoiles ('passionnant'), Voile Magazine
Format 17x25 cm, relié, 272 pages, 300 photos et illustrations, 35 €
Plus d'infos (points de vente, commande en ligne, etc.) sur :
www.voiletraditionnelle.com
Tél: 05 46 75 74 08
voile.traditionnelle@orange.fr

Adresses des écoles de voile à l'intérieur
LA MANILLE
WIND SHOP
MARÉES 2018
• Accastillage
• Equipement
• Service voilerie
• Surfwear
• Dériveur
• Catamaran
• Aile de traction
• Cerf-volant
• Mountain Board
• Bodyboard
• Kayak
• Surf - Kite Surf
• Planche à voile
La Manille
Vente • Location • Réparation
Avenue des Pins • 17650 St Denis d'Oléron
Tél : 05 46 47 92 60 • lamanille0616@orange.fr
La Manille et les écoles françaises de voile ont le plaisir de vous offrir cet annuaire des marées.

Les Amis et Adhérents de l'A.P.P.S.D
remercient nos fidèles annonceurs
Des Professionnels de Qualité et de Proximité
Donnez-leur la priorité
AUJOURD'HUI, SOUTENEZ-LES !

CHARLES SARL
Constructeur de maisons individuelles - Rénovation - Extension
11, rue Marc Guyonnet - 17650 SAINT DENIS D'OLÉRON - 05 46 47 86 21
Centre d'Activités La Claircière - 17310 SAINT PIERRE D'OLÉRON - 05 46 47 09 31
www.entreprise-charles.com
RGE
ECO artisan

## EDITORIAL

Ce qui suit n'est pas, à proprement parlé, un éditorial. Mais il nous semble utile de dresser un bilan au terme de cette année perturbée par la pandémie et une météo capricieuse. Le choc négatif, c'est l'annulation de la brocante du port devenue traditionnelle à Saint-Denis. De nombreuses personnes nous ont fait part de leurs regrets. Nous avons pris ces remarques comme un encouragement pour 2022,

**Les points positifs :** le nombre de nos adhérents et amis, navigateurs à voile ou à moteur sans exclusive, reste sensiblement le même qu'en 2020, ils n'ont pas baissé les bras et ils ont su profiter des accalmies pour exercer leur passion de navigateurs ou (et) de pêcheurs en respectant la mer et les lois de la mer, condition indispensable. Vous jugerez du volume des activités. Dans le cadre de l'initiative ABVT (Au Bon Vouloir du Temps), l'association organise des sorties dont le seul but est de profiter du plaisir que la mer nous offre. La section pêche organise des sorties « pêche », bien sûr, mais surtout des expéditions de pêche au thon. ABVT et la section pêche embarquent des adhérents n'ayant pas de bateaux mais qui sont inscrits comme « amis du port ». Dans la continuité depuis de nombreuses années les membres du bureau participent aux instances communale (conseil portuaire), départementale et nationale pour défendre les intérêts de la plaisance et des plaisanciers. Grâce à la bienveillance de la municipalité, nous avons pu installer de juin à septembre, comme prévu, notre nouveau barnum derrière la capitainerie. Cet investissement voulu par nos adhérents, était lourd financièrement pour notre association, mais s'est révélé fort utile pour ne pas dire indispensable, car il offre un accueil confortable insensible aux intempéries. C'est le moyen idéal pour créer la convivialité, développer les échanges, le partage … Cela profite à tous, car **Accueillir** des amis partageant notre amour de la mer, c'est aussi participer à la notoriété de notre port et de son domaine portuaire en le faisant découvrir et apprécier comme escale de choix :

- Les 11,12, 13 juin 2021. Un hommage émouvant, réunissant plus de deux cents personnes, à notre vice-présidente Colette Talmon qui fût pendant de nombreuses années présidente de notre association et œuvra activement aux niveaux départemental et national. Une bonne vingtaine de bateaux a rejoint le port de plaisance de Saint-Denis. Ils représentaient les associations de plaisanciers de la mer des pertuis membres de la FNPAM et de l'UNAP-CM : Ars en Ré, St Martin en Ré, Loix en Ré, La Flotte en Ré, La Rochelle, St Denis d'Oléron, Le Douhet, Le Château d'Oléron, Port des Barques, Rochefort, Marennes, Boyardville… avec notamment le vieux gréement « Le Clapotis ». Signe fort de la grande notoriété de Colette. Nous les remercions chaleureusement de leur présence.
- C'est devenu un rituel, tout au long de l'année nous recevons dix, vingt, trente bateaux des associations venant de La Rochelle, de Marennes, de Rochefort, de port des barques ou de plus loin : l'équipe du port les regroupe sympathiquement sur les pontons, l'association prête le barnum, les tables, les chaises, du vendredi au dimanche ont vit ensemble sur les pontons d'un bateau à l'autre.
- La section pêche a fait, en particulier, deux belles prises de thon en consommant la totalité des droits accordés par l'administration.
- ABVT nous a organisé des sorties très réussies. Certes, ce n'est pas l'aventure avec un A majuscule, mais du pur plaisir. En particulier, l'une d'entre elles a regroupé APA et APPSD pour une journée qui a marqué tous(tes) les participant(es) : beau symbole.
- Autres collaborations ont vu l'APPSD toujours prête à participer : mise à disposition du barnum à APLIMAP, participation à belle hauteur au financement de la table d'orientation d'AÏDA au bout de la jetée nord, tenue d'un stand lors de l'escale du tour de Charente Maritime à la voile, dont pour Saint-Denis l'YCO était le leader naturel, l'escale des vieux gréements et enfin, tout dernièrement, tenue de la buvette du TELETHON avec l'APA, qui a permis de collecter la somme de 366 €.

**Finalement, cette année 2021, même si elle nous laisse une bizarre impression, n'est pas si creuse que cela. Elle nous encourage pour 2022.**

Bernard BARBIER

***Bonnes fêtes de fin d'année à tous***

***Prenez soin de vous***

**Notre association ne vit financièrement que par les cotisations de ses adhérents et sympathisants. Cela nous assure une totale indépendance. Rejoignez-nous !**
*Cette cotisation vous permet aussi d'obtenir des remises chez nos annonceurs : par exemple – 20% sur les sorties d'eau chez Escale technique et Lumina.*

## Nautisme & Plaisance à Saint Denis d'Oléron

**Mais qu'entendons-nous par « nautisme » ?** : Celà parait évident, mais il faut distinguer « La plaisance » qui s'exerce à partir d'un port et « Les sports et loisirs nautiques » qui peuvent s'exercer à partir d'une base nautique, d'une embarcation, d'une plage ou d'une côte. La pratique et la zone où se déroulent leurs activités sont différentes même s'ils cohabitent à certains moments dans les zones littorales ou dans les ports. On peut distinguer quatre pôles interdépendants, identifiables de manière générale sur le littoral et que l'on retrouve bien entendu sur notre port :

**Les plaisanciers :**

Ils naviguent sur des voiliers habitables ou des bateaux à moteur de pêche & promenade, Immatriculés, dont la passion est de naviguer, pêcher, plonger ou simplement d'avoir un bateau pour se promener (sortie à la journée, croisière côtière, croisière hauturière ou pêche récréative au large).

Leur pratique est en général individuelle ou dans le cadre de co-navigation, de locations ou d'associations (**à St Denis APA, APPSD,** etc…)

**Les pratiquants de Sports et Loisirs nautiques :**

Toutes les activités à partir de flotteurs non intégrés dans la plaisance immatriculée : voile légère, kite surf, jet ski, canoë kayak, planche à voile, paddle, etc. en général à moins de 2 miles des côtes, 1/3 dans la bande des 300 mètres, et Les activités sans flotteurs : baignade, plongée, etc.

Activités pratiquées individuellement ou dans des clubs ou associations, à St Denis : l'école de voile **YCO** et le Club de Plongée **APNEE** qui animent ces activités

**Les entreprises nautiques :**

En charge de fabriquer, de commercialiser et d'entretenir ce dont les premiers et seconds ont besoin : La Manille, Lumina, Escale technique.

Les Voiliers de promenade et de croisière pour l'initiation, la sortie à la journée ou en croisière à la voile **(LOLA, AZULILE)**

**Enfin le port, base nautique et mouillages :**

Pour héberger tout ce petit monde, les premiers avec leurs bateaux, les seconds sur la base nautique et les mouillages. A Saint Denis, le port offre une capacité d'accueil de 730 anneaux, une base nautique importante abritant l'école de voile et quelques dizaines de mouillage.

Les commerces sur le quai du port : restauration & boutiques diverses…

**Le Nautisme, l'environnement marin, sources de l'attractivité touristique de Saint Denis D'Oléron,**

La commune de Saint Denis d'Oléron dispose d'un domaine portuaire conséquent, mais à taille humaine et intégré dans une démarche respectueuse de l'environnement. C'est un atout majeur pour promouvoir son activité économique. L'attractivité du port est incontestable, situé à l'est de la pointe Nord de l'île d'Oléron, il bénéficie d'un plan d'eau unique : le pertuis d'Antioche qui fait partie de « la mer des pertuis » appréciée par les plaisanciers voileux et pêcheurs qui l'utilisent.

- **Port d'escale** pour les bateaux qui montent du sud vers la Bretagne ou pour ceux qui descendent dans le golfe de Gascogne vers l'Espagne ou vers des destinations plus lointaines.
- **Port d'attache** pour de nombreux îliens de l'ile, des voisins de Charente-Maritime, de la région Nouvelle Aquitaine qui aiment simplement y séjourner, pratiquer leur passion de la pêche, de la plage, de la promenade ou pour partir vers des escales dans les ports de la côte Atlantique, voire vers des horizons plus lointains.

**Si la pratique des plaisanciers est différente, ils se rejoignent et partagent le port et ses services.**

La notoriété de notre port est enviée : accueil et aide à l'amarrage à l'arrivée des navigateurs en escale, accueil sympathique au bureau de la capitainerie, sanitaires de qualité et bien entretenus, proximité des restaurants et des commerces du centre du village. Beaucoup d'atouts

**le Port a besoin des plaisanciers usagers permanents, mais aussi de plaisanciers de passage qui apportent du mouvement, du rêve… Les permanents agissent dans leurs différentes associations locales de plaisance pour contribuer à la notoriété et à la qualité du port. Il parait, normal qu'en tant que « clients » et usagers du port, on les écoute et on tienne compte de leur avis.**

**Le CLUPP : Le comité local des usagers permanents du port** regroupe les titulaires d'un contrat d'amodiation ou de garantie d'usage de poste d'amarrage ou de mouillage et les bénéficiaires d'un titre de location supérieur à six mois, délivrés par le gestionnaire du port qui en tient la liste à jour. **L'inscription sur cette liste s'effectue** sur la **demande de l'intéressé** assortie des justifications appropriées. Le comité local des usagers permanents du port est réuni au moins une fois par an par le Maire ou son représentant. Il reçoit communication du budget du port.

**Le CONSEIL PORTUAIRE : Il est compétent pour émettre un avis**, **au gestionnaire du port, (**dans notre cas la commune)**,** sur les affaires du port qui intéressent les personnes morales et physiques concernées par son administration, notamment les usagers.
Le conseil portuaire est obligatoirement consulté sur les objets suivants :
1° La délimitation administrative du port et ses modifications ;
2° Le budget prévisionnel du port, les décisions de fonds de concours du concessionnaire ;
3° Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port ;
4° Les avenants aux contrats de concession et les nouveaux contrats de concession ;
5° Les projets d'opérations de travaux neufs ;
6° Les sous-traités d'exploitation ;
7° Les règlements particuliers de police.
Le conseil portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économique, financier, social, technique et administratif. Il reçoit toutes observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours. Les statistiques disponibles portant notamment sur le trafic du port lui sont régulièrement communiquées.

**Un rôle important** : Les élus du CLUPP, représentent tous les plaisanciers et expriment de manière constructive leur point de vue en tant qu'usagers du port de Plaisance. Si les détails du quotidien de la vie du port de plaisance peuvent être résolus facilement en activant les agents de la capitainerie, par ailleurs très sympathiques et souvent efficaces, les questions de fond méritent d'être exposées au gestionnaire du port par tous les membres du conseil portuaire sans exception : Propositions d'idées ou d'évolution des services, demandes d'informations, recueils des besoins, satisfaction des services…

**Elections 2021** Le dépouillement des votes pour l'élection des représentants des plaisanciers au Conseil Portuaire s'est déroulé le samedi 30 octobre à la Capitainerie, plus de 71 % des 150 plaisanciers inscrits au CLUPP ont participé au scrutin. Nous les remercions de leur participation.

Les élus titulaires CLUPP : Daniel DELIDAIS, Jean PIVETEAU, Didier ALLAIN

Les élus suppléants CLUPP : Régis JOLLY, Jean-François TOURNADE, Didier LOUIS

Mr le Maire a également nommé comme représentants des associations liées à la plaisance :
Le président de l'APA : Jean-Jacques VIGNERON, suppléant Laurent CHARDONNET
Le président de l'APPSD : Bernard BARBIER, suppléant Serge BITEAU
et au titre de représentants des professionnels de la plaisance :
M. GARENNE skipper professionnel et son suppléant, Cyrille MAURIN du Chantier Lumina.

Le **conseil portuaire est convoqué deux fois par an, principalement au printemps pour examiner le bilan de l'année précédente et à l'automne pour être consulté sur les tarifs et les budgets prévisionnels,**

Le conseil portuaire peut être amené à voter des résolutions sur proposition et à l'initiative de chacun de ses membres. Pour le port de Saint-Denis d'Oléron, les votants sont : le Maire, Le Maître de port représentant le personnel du port, chacun des trois membres élus représentant les usagers, les deux représentants des associations et le représentant des professionnels. A vote égal, le vote du Maire est prépondérant. Ces résolutions sont ensuite soumises par le Maire au Conseil Municipal pour décision."

## Le CONSEIL PORTUAIRE du 19 novembre 2021

En présence du maire de saint DENIS président, Le nouveau conseil portuaire s'est donc réuni le vendredi 19 novembre 2021. Nous remercions le président d'avoir associé les suppléants à cette première occasion. Le compte rendu définitif n'a pas encore été communiqué, nous vous livrons cependant quelques brefs commentaires sur quelques points importants, que nous compléterons dans une prochaine lettre consacrée à ce conseil qui s'est tenu dans un esprit constructif.

**Examen du bilan de l'activité de la saison 2021 arrêté au 30/09/2021**

**Nombre de Contrats annuels :** Le nombre reste stable Le CA généré par les contrats annuels (facturation par le TP) sera connu précisément en début d'année 2022. La différence 22 emplacements. Ils ont été affectés par la capitainerie aux Contrats mensuels/hebdo pendant la saison.

**Liste d'attente** : Avec 341 bateaux inscrits, cette liste nous parait ancienne et trop importante, il est peut-être temps de purger cette liste et d'envisager un autre mode de gestion, par exemple abandonner le système actuel pour évoluer vers une inscription renouvelable annuellement, mais d'un montant plus faible ?

**Contrats Mensuels Hebdo :** Une tendance amorcée les années précédentes se confirme : les séjours longs à la semaine ou au mois sont en augmentation **de 40%.** Les bateaux de passage préfèrent donc rester plus longtemps, l'usage des plaisanciers est en train d'évoluer très clairement vers des séjours plus longs : L'équipage reste à Saint-Denis plusieurs jours, voire quelques semaines pour profiter de l'environnement du port : son village, ses plages, ses promenades à pied ou à vélo, ses commerces etc...

**Escales** Le CA produit par les navires en escale, malgré les 187 nouveaux visiteurs du PPE et les 5486 nuitées d'escale en augmentation, le CA généré n'augmente que de 3 %., ce qui est décevant.

**Le passeport escale 1er bilan** :la mise en place de ce passeport escale souhaité par la municipalité, était destiné à « attirer des plaisanciers ». et à inciter à la mobilité les bateaux Dyonisiens. Un autre argument était que le coût financier ne nécessitait pas d'embauche de personnel supplémentaire pour sa gestion. Nous avions en son temps exprimé nos réserves. Le passeport escale n'a pas eu l'effet escompté, n'oublions que les tarifs avaient augmenté en 2021 de 1.2 %. En fait seulement 31 plaisanciers de Saint Denis, disposant de bateaux habitables de voyages ont souscrit à ce système qui parait interessant pour eux. C'est plus que l'objectif que s'était fixé le port, mais c'est peu en comparaison avec les 4/5 des 700 bateaux du port qui ne font majoritairement que des sorties à la journée et qui de fait ne seront jamais intéressés. le passeport escale génère forcément une gestion supplémentaire, difficile à évaluer, pour les agents du port. Nous avons conscience que « Les années 2020 et 2021 ont été très perturbées par la covid 19. Les comparaisons entre les chiffres des escales entre ces années et avec les années antérieures doivent être considérées avec de grandes précautions. Mais vu l'intérêt qu'y trouvent les plaisanciers locaux adhérents au PPE et les calculs faits le conseil portuaire a donné finalement son accord pour reconduire à titre expérimental le passeport escale pour 2022, ce qui permettra de faire un deuxième bilan de l'opération plus précis avec l'adoption du nouveau logiciel de gestion, qui souhaitons-le, permettra de faciliter la tâche des agents du port et d'éditer un compte de résultat plus pertinent.

**Parking Nord :** En réponse à l'observation de M. le maire qui regrette le stationnement des plaisanciers de la panne K le long de la digue : une « dépose minute » n'est pas la solution pour les occupants du ponton qui seraient obligés de stationner sur un parking déjà saturé et encombré par les remorques des usagers **non permanents** du port, particulièrement en saison.

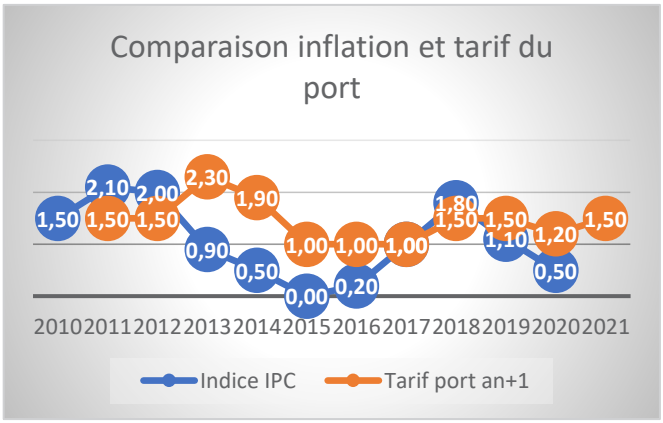


**Tarifs 2022 :** Il serait souhaitable qu'une fois pour toute que l'indice choisi pour revaloriser le prix des services du port soit actée par le gestionnaire. En effet L'indice trimestriel du Coût de la construction (ICC) qui nous est proposé n'est pas adapté puisqu'il mesure l'évolution du prix de production dans la construction des bâtiments neufs. L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) est le plus pertinent puisqu'il permet de suivre mois par mois, l'inflation (consommation, revenus) et sert à indexer de nombreux contrats privés, rentes viagères et à indexer le smic. Si on observe ce graphique de l'évolution (en % an) de l''inflation et des tarifs du port, on constate que les tarifs du port ont toujours été supérieurs à l'inflation sauf en 2018, et que ceux-ci ont augmenté de 6 % par rapport à celle-ci, depuis 2015. L'augmentation des prix à la consommation sur douze mois glissants, en octobre dernier était de 2.5% (causée par la hausse des matières premières), elle devrait ralentir encore en décembre, ce que nous souhaitons. M. le Maire a proposé une hausse de 2 % sur les tarifs pour 2022, après concertation une **hausse de 1.5%** maximum a été raisonnablement souhaitée par les représentants des plaisanciers compte-tenu des bonnes recettes escomptées du port en 2021 et de l'inflation de référence de 2020, très faible. M. le Maire a précisé que la Commission des finances municipales trancherait et que sa proposition sera soumise au vote du conseil municipal.

## Rôles ou jugements d'Oléron.

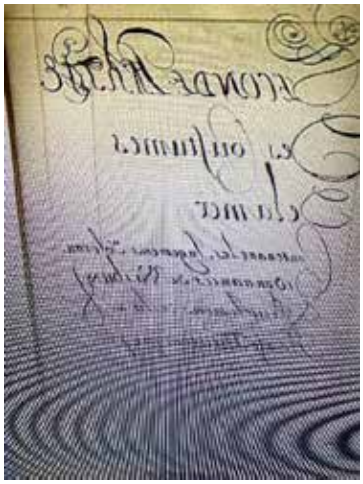

Les rôles d'Oléron, appelés aussi jugement d'Oléron, sont un recueil de jugements compilés en un code, à la fin du 12°siécle, qui ont été utilisés comme code maritime dans toute l'Europe. Ils sont à l'origine de la loi de l'Amirauté Britannique. Vers 1160 Aliénor d'Aquitaine se serait rendue sur L'ile d'Oléron à des fins de justice, les pilleurs d'épaves se multipliant, elle y aurait promulgué un recueil de juriste prudence codifier, afin de règlementer le commerce maritime, ce premier code maritime connait un grand succès, et progressivement enrichi de 24 articles à la fin du 12° siècle et passe à 38 quelques décennies plus tard. Les rôles n'appartiennent point à Oléron mais y ils étaient connu et suivies comme dans tout le duché d'Aquitaine dont cette Ile dépendait .Comme la Bretagne , la Normandie dont il formait le droit commun maritime , c'est un recueil de décisions judicaires ,chaque articles se termine par la formule « es ce ait le jugement en ce cas » ce jugement pourrait provenir de la cour du Maire d'Oléron , les Echevins ,et les prud'hommes d'Oléron ont participés avec le Prévot du roi dans l'Ile a la codification des usages maritimes , mélange de règles de bon sens et d'éléments de droit romain et méditerranéen passés dans l'Atlantique .Ils ont ensuite délivré des copies , d'où ce code réglant , non d'égoïstes privilèges particuliers , mais les rapports des marins de tout l'océan . Les rôles sont appelés jugements de la mer, ou jugement d'Oléron. Ils concernent le capitaine, les marins, les marchands, les affréteurs, les navires, la cargaison, les manœuvres, Ils contiennent les premières mesures sociales concernant les marins.
Les rôles d'Oléron n'ont pas été rédiger en latin, comme la plupart des chartes contemporaines mais en pseudo occident gascon, ils étaient destinés à l'exportation des vins depuis les ports de Bordeaux, la Rochelle vers l'Angleterre. Ces rôles étaient des rouleaux facilement transportables avec les cartes à bord d'un navire. La plus ancienne copie date de 1266.

## Les écluses,

Les nouveaux venus dans notre région étaient intrigués par la présence d'un nombre considérable d'épais murs bâtis sur les parties rocheuses de l'estran. Il s'agissait de pêcheries en pierre appelée localement « ECLUSE ».a plupart de ces constructions ne sont maintenant que des ruines, parfois à peine discernable des amas du rocher environnant. Leur origine se perd dans le haut Moyen Age mais nous pensons que les premières écluses à poissons sont apparues sur Ile d'Oléron pendant la guerre de Cent Ans. Les écluses sont des pièges à poissons fixes, dont le mur, de forme irrégulière, mais proche du fer à cheval, atteint plusieurs centaines de mètres. Submersibles à marée haute, elles retiennent prisonnier le poisson lorsque la mer se retire. Malgré leur aspect massif, les écluses sont extrêmement fragiles, capable d'encaisser la puissance de la houle l'hiver à des chocs de 20 tonnes par mètre carré. ELLES NE SUPORTENT PAS LA MOINDRE PIERRES ENLEVEES. En effet, les murs sont construits sans chaux ni ciment, formant un ensemble compact que désolidarise la moindre pierre enlevée. Une seule pierre manquante et c'est le risque d'une brèche de plusieurs mètres de long.

AIDEZ-NOUS ! à protéger ces ouvrages. N'enlevez jamais une pierre d'un mur d'écluse, n'y péchez pas les huitres qui consolident l'ensemble et laissez la pêche aux propriétaires des pêcheries. Ils l'ont bien mérité, puisque ce sont eux qui entretiennent les écluses.

## Le brulot charentais pour les fêtes de fin d'année

Autrefois, le café était un produit de luxe, réservé aux grands jours de fête. Il n'était alors pas question de le gaspiller. Les viticulteurs charentais ont découvert, qu'ils pouvaient réchauffer le divin breuvage. En effet, il suffit d'ajouter une dose de cognac dans la coupelle, y mettre deux sucres. Puis sur le dessus de la tasse, Vous n'avez plus qu'à enflammer le tout. En brulant, le cognac de la soucoupe réchauffe la tasse et le café. Lorsque la température s'élève suffisamment, le cognac de la tasse s'enflamme, après combustion total du cognac, on obtient une réduction liquoreuse que l'on verse ensuite dans la tasse en grès. La cérémonie du brulot charentais sublime l'arôme du café Elle réserve aux convives une surprenante animation pour la veillée de Noel.

## La pêche récréative en mer

***La pêche en mer n'est pas soumise à un permis spécial comme en eaux intérieures, toutes les associations et fédérations de plaisance et de pêche en mer sont très attachée à cette liberté !***

**Le droit de pêche en mer existe depuis l'ordonnance de Colbert en 1682 : « Nous déclarons le droit de pêche de la Mer libre et commun à tous nos sujets… ». Règlementé au travers des siècles dans son usage, ce droit persiste encore pour le bien de tous, sous réserve du respect des nombreux textes édictés depuis pour le régir.**

**Pour pratiquer la Pêche récréative embarquée à bord d'un bateau**

Tous les plaisanciers d'un bateau de plaisance immatriculé chefs de bord et équipiers, à bord de dériveurs, de canots motorisés ouverts, de voiliers ou de bateaux à moteur habitables peuvent donc s'adonner à la pêche maritime récréative car le titre de navigation qu'il possède **pour leur navire leur en confère le droit, sous réserve que ce dernier soit considéré navire de plaisance à usage personnel.**

Pour pratiquer la pêche en mer depuis votre bateau, vous devez avoir les justificatifs nécessaires permis mer, carte de circulation concernant l'immatriculation du bateau, Il est recommandé de souscrire : une licence et une assurance.

*Pour cela vous devez vous conformer aux différents décrets et arrêtés relatifs à cette pêche de loisir édictés par la Direction des Affaires Maritimes et à la Direction interrégionale de la mer pour sa région concernée.*
*Ils sont bien sûr assujettis au marquage des poissons et aux tailles minimales à respecter comme les autres pêcheurs de loisir. Les engins suivants sont autorisés : Lignes gréées pour un maximum de 12 hameçons, 2 palangres munies chacune de 30 hameçons au maximum, 2 casiers,1 foëne, 1 épuisette ou salabre Des tailles minimales de capture des différentes espèces , variables en fonction des régions, sont à respecter. À cet effet, il vous est recommandé de vous équiper d'outils de mesure. Certaines espèces doivent être marquées (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale). Les spécimens pêchés doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement, le marquage ne devant pas empêcher la mesure de la taille du poisson. Certaines espèces peuvent être interdites de pêche (raie brunette),*

**Les pêches récréatives des membres de l'APPSD s'effectuent de gré à gré entre les propriétaires de bateaux concernés et sous leur propre responsabilité.** Le règlement intérieur de la section pêche au thon ne s'applique pas dans ce cas.
Ils peuvent utiliser le site de l'APPSD pour signaler leur sortie et inviter un ou des équipiers pour une sortie conviviale entre amis.
Comme pour les sorties Au Bon Vouloir du Temps (ABVT) une liste des adhérents intéressés peut être établie.
La licence FFPM n'est pas obligatoire mais elle est conseillée.

**En navigation semi-hauturière et hauturière,** c'est à dire **au-delà de 6 milles d'un abri**, **Un journal de bord** fait partie des documents obligatoires à bord. Si d'une part son format est relativement libre, les informations à minima contenues d'autre part sont, elles, encadrées.
Sur ce document on note : date & heure de départ ; composition de l'équipage ; heure d'appareillage ; prévision météorologiques et temps observé ; la position GPS, la météo, le cap et la vitesse. Ainsi si une panne électronique survient, on peut maintenir son estime à partir d'un point pas trop ancien. On consigne tout évènement de mer, panne ou avarie à bord, observations pendant la navigation…Il faut savoir que ce journal sera celui qui, en cas d'avarie majeure (perte du bateau, drame humain…) sera utilisé pour retracer les évènements. Il servira à les resituer en temps et en espace, bien avant les déclarations du capitaine ou de l'équipage. Un des intérêts du journal de bord est de constituer la mémoire de votre activité. Vous pouvez, ainsi, consigner les heures et composition des pauses casse-croute, les bobos de l'équipage, les bons ou moins bons moments passés avec les autres équipiers. Banales, à priori, ces informations seront utiles et plaisantes à revoir par la suite, ne serait-ce que pour débriefer, à terre, d'une sortie pêche ou de croisière.

**la pêche particulière du thon rouge**,

Certaines espèces comme le thon sont soumises à autorisation annuelle (thon rouge), ou encadrées (par exemple débarquement du poisson après capture de makaire bleu et de makaire blanc). Cette pêche est appelée aussi « pêche au gros ». Elle est très réglementée et très surveillée. Elle est exigeante et se pratique en haute mer. Elle permet d'attraper des gros poissons qui combattent quelquefois plusieurs heures, d'où l'exigence d'un certificat médical autorisant la pêche au gros et d'une bonne condition physique. Une autorisation de pêche spécifique est obligatoire ainsi que des bagues de marquage lors des périodes de capture. C'est pourquoi l'APPSD a fait le choix de s'affilier à une fédération de pêcheurs de loisir, en l'occurrence : la Fédération Française de Pêche en Mer (FFPM) qui est une fédération qui partage nos valeurs.

**Les personnes et les membres APPSD désirant pratiquer cette pêche doivent de préférence avoir un bateau équipé hauturier, être parrainé par un membre de la section et prendre leur licence FFPM. Ils doivent accepter le règlement intérieur spécifique qui définit les règles de fonctionnement de la section pêche au Thon. Rejoignez-nous !**

*Quelques photos de bienheureux…*

*Elle n'est pas belle la vie de pêcheur en mer !*

## Bilan de la saison de pêche au thon 2021

**Réunion du début de saison**

Le 26 juin 2021, s'est tenue la réunion des membres de la section pêche au thon de l'APPSD, sous son barnum près de la capitainerie,
10 membres étaient présents sur 18 inscrits
Selon l'ordre du jour, la section pêche a été présentée par le responsable de la section, elle est composée de 18 adhérents, 11 bateaux dont 4 équipés hauturier et semi hauturier et 4 titulaires du permis hauturier. De ce constat, il a été adopté le principe de composer 3 équipes de 6. Ces équipes sont préférentielles, elles tiennent compte de l'affinité des membres et de la répartition des permis hauturiers mais elles sont interchangeables selon la disponibilité de chacun, l'idée étant de conserver une certaine souplesse pour les sorties.
Serge a ensuite lu et commenté l'Arrêté du 18 mars 2021, document de référence que tout pêcheur de thon se doit de connaître, Le nouveau règlement intérieur de la section pêche élaboré par les pêcheurs au thon rouge a été lu, article par article et commenté pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, il n'a fait l'objet d'aucune objection ou contestation. Il sera donc soumis au conseil d'administration de l'APPSD au moment de l'AGE.
Pour être en conformité avec celui-ci, il a été accepté par tous que le suppléant de Serge BITEAU soit Gilbert DROUET pour l'organisation des sorties.
La gestion des bagues a été abordée, la section ayant obtenue le même nombre de bagues que l'année précédente : soit 5 bagues pour 48 kgs.
Une charte intitulée, « Président de Club FFPM 2021 », a été présentée ainsi que les bagues attribuées.
Une charte identique « Capitaine de bateau FFPM » a été établie par le Comité Grand Ouest et devra être émargée par chaque détenteur de bague.
Pour la section, trois bagues seront attribuées, une à Gilbert DROUET équipe 1, une à Claude GALLAND équipe 2, une à Serge BITEAU équipe 3. Deux bagues resteront en réserve détenues par le Président ou le responsable de section.
Après avoir remercié les adhérents de leur présence, Serge Biteau a relu le compte-rendu de la réunion du 26 juin pour le confirmer et l'entériner. L'organisation des sorties a ensuite été traitée en insistant sur la sécurité qui doit primer, en particulier la météo. Après un tour de table, la séance s'est terminée par un apéritif amical pour donner ensuite l'occasion à chacun de faire une meilleure connaissance.

**Les sorties Thon,** deux seulement ont pu être organisées et réalisées car le mois d'août bien que beau sur la côte atlantique a été assez venteux par des brises d'Est soutenues, générant des vagues assez fortes qui empêchaient toute pêche à l'ancre au large. Les sorties ont pu s'effectuer à chaque changement de temps lorsque l'anticyclone faiblissait.
La première sortie a eu lieu le 19 août : deux bateaux y ont participé, Rhéa-Lisa de Claude Galland et Faraud de Gilbert Drouet, 9 adhérents étaient présents. Malgré le beau temps, aucun poisson n'a été pris hormis quelques maquereaux et vives.

La deuxième sortie a eu lieu le 17 septembre : deux bateaux y ont participé, Solweig II de Christian et Faraud de Gilbert, 7 adhérents étaient présents. Deux départs de thons ont eu lieu presque en même temps sur chacun des bateaux, aux alentours de 13h30. Le premier thon a été ramené sur Solweig II puis le deuxième sur Faraud après un combat plus long (4 heures) et intense.
Le partage des prises s'est effectué conformément au règlement, une part pour chacun des participants aux deux sorties, une part supplémentaire pour chacun des propriétaires de bateaux sur lesquels se sont effectuées les prises. D'un commun accord, une part a été attribuée à notre Président Bernard Barbier qui nous fait l'honneur d'être membre de notre section.

**Réunion de fin de saison**

Le 21 octobre 2021 s'est tenue une réunion de fin de saison pêche 2021 dans le local de l'APPSD, sur invitation de Serge Biteau, responsable de cette activité

Le règlement de la section pour la pêche au thon a été approuvé par le conseil d'administration le 28 août 2021. Il pourra toutefois être amendé en fonction des retours d'expériences, pour l'améliorer.

Le bilan des sorties a ensuite été abordé.

**Les sorties non organisées (de gré à gré),** elles ont été assez nombreuses bien que non répertoriées :

- Au posé pour les dorades, sur les bateaux de Gilbert, Allain, Jean-Jacques, Christian,
- En dérive pour le tout-venant, sur les bateaux de Régis, Serge
- Sur les épaves, sur le bateau de Claude.

Ces sorties se font sur invitation du propriétaire du bateau sans cadre particulier.

Des petites vidéos de David et de Daniel relatant les bonnes journées passées en semble à la pêche ont été visionnées pour le plaisir de tous. Après ce bilan, Serge a tenu à remercier chaleureusement Gilbert et Alain qui prennent à leur charge, le transport des poissons, leur conservation, le découpage et le partage.

Un tour de table ayant été effectué, le président a clôturé la réunion en remerciant tous les participants pour leur contribution au bon fonctionnement de la section.

Le verre de l'amitié a ensuite permis de continuer les échanges dans la bonne humeur.

***La pêche au thon** : elle est exigeante et se pratique en haute mer. Elle permet d'attraper des gros poissons qui combattent quelquefois plusieurs heures, d'où l'exigence d'un certificat médical autorisant la pêche au gros et d'une bonne condition physique.*

## Au Bon Vouloir du Temps : sorties amicales voile & moteur de 2021

L'APPSD propose à ses adhérents des sorties à la journée destinées à mieux connaître le plan d'eau et ses attraits. Elles s'intitulent « Au Bon Vouloir du Temps « ou « ABVT. »

Il ne s'agit pas de régate mais d'une sortie amicale, regroupant 3 à 10 bateaux, pour une destination déterminée en fonction des marées, du temps prévu et notamment de l'état de la mer.

Un courriel donnant le programme prévu est envoyé l'avant-veille aux adhérents inscrits à cette activité. Ceux qui pourront y participer l'indique par retour de courriel.

En 2021, malgré les difficultés générées par les contraintes sanitaires quatre sorties ont eu lieu, illustrées par les photos jointes et celles mises sur le site internet : appsd.fr

- Le 10 août navigation le long des filières mytilicoles, mouillage aux Saumonards avec pique-nique sur la plage
- le 27 août navigation imprévue : coucher de soleil à la balise d'Antioche
- le 6 septembre, à l'Ile d'Aix avec débarquement et visite de l'Ile puis repas sur les bateaux à quai
- le 14 septembre, au Port du Douhet, amarrage au ponton escale et pique-nique dans les pins

**Ces sorties sont très appréciées par les participants pour leur convivialité et pour les découvertes possibles, mais encore peu connues des adhérents...Nous les engageons à les tester en 2022 !**

## La pratique de la voile à Saint Denis d'Oléron

**La pratique de la voile par compagnonnage fait l'objet d'un article dans le Vent de l'Atlantique 23 de novembre 2021 édité par la Fédération Nationale des Plaisanciers de l'Atlantique et de Méditerranée à laquelle l'APPSD adhère. Nous avons reproduit le début de cet article dont l'intégralité se trouve sur les sites :**

**www.fnpam.net et www.appsd.fr**

***« "La voile apprend l'attente. A composer, accepter de différer, se résoudre à ne pas avancer tout droit quand il faut tirer des bords, à prendre le chemin que le vent nous indique. Louvoyer, ce terme marin me paraît adapté à nos vies" (Le chevalier d'étoupe, Arnaud de La Grange)***

***La voile est un art, elle est aussi un art de vivre. Son apprentissage ne peut se faire en quelques heures, au terme desquelles serait délivré un "permis". Seule l'expérience permet de maitriser un voilier, expérience acquise en navigant, d'abord avec un marin expérimenté, puis sur son propre bateau, éventuellement avec d'autres en flottille, d'où toute l'importance du compagnonnage. C'est cette expérience qui nous permet de déjouer les courants vicieux, d'analyser et apprécier le risque météo, d'anticiper un coup de vent et réduire la toile à temps. C'est aussi cette expérience qui nous permet de savoir quand et comment entretenir notre bateau. Le néophyte qui partirait sur son voilier muni de son permis mais démuni d'expérience risquerait de ne pas aller très loin » …***

***A cet égard, nos associations locales ont un rôle important à jouer dans le processus de formation des plaisanciers, en organisant des bourses d'équipiers, qui permettent d'acquérir cette expérience précieuse, en proposant également des sorties collectives en flottille, des rallyes, comme le font quelques-unes avec parfois le soutien de collectivités locales ou du port de plaisance. Ces initiatives doivent être encouragées et développées...***

***En outre, il nous paraît nécessaire que les jeunes, notamment les scolaires aient un accès plus développé aux écoles de voile, formant ainsi de futurs navigateurs et régatiers. »....***

Nous rappelons donc que les plaisanciers du Port de Saint Denis d'Oléron ont la chance d'avoir tout ce qu'il faut pour pratiquer le compagnonnage tel que décrit : L'APPSD a mis en œuvre une bourse des équipiers qui permet à des adhérents Equipiers ou à des navigateurs récents sans bateau de parfaire leur formation avec des plaisanciers propriétaires de bateaux. Des navigateurs chevronnés sans bateau peuvent en faire autant pour continuer occasionnellement de naviguer en toute convivialité et de faire bénéficier les autres de leur expérience. C'est l'ambition de notre bouse des équipiers que nous voudrions voir plus développée. L'APPSD organise aussi des sorties Au Bon Vouloir du Temps ABVT qui permettent des sorties en flottille pour s'entrainer à naviguer et pour connaître le plan d'eau et ses particularités.

Vous pouvez aussi partager des moments de loisir et de détente avec Jean-Yves d'**AZULILE** ou découvrir la voile traditionnelle en partant en croisière avec l'équipage de Jean-François sur le vieux gréement **LOLA**.

Avec L'école de voile de la Fédération France de Voile, **Yacht Club d'Oléron :** formation et pratique de la voile légère, la Planche à voile ou le catamaran. Y**CO** donne des cours d'initiation et de formation à la navigation et à la pratique de la croisière pour les habitables. Pour la 4ème année consécutive elle a reçu le 1er prix des écoles de voile de la région Nouvelle aquitaine.

**Ainsi à Saint Denis d'Oléron, tous les moyens souhaitables pour la pratique de la voile sont en place ...**
**Un site qui devient incontournable.**

ABVT,
Navigation dans le pertuis

YCO
Ecole de voile FFV

LOLA
Voile traditionnelle

AZULILE
Découvertes & Balades

ABVT
Coucher de soleil à Antioche

## Un peu d'histoire de L'Île d'Oléron.

***Une conférence d'exception animé brillamment par Corinne Pelletier, historienne de talent,***

***Journaliste au journal Sud-Ouest et Journal local Le littoral***

On les nomme ici Normands et cette pointe a gardé leur nom qui vient d'Hommes du nord (Nortmanni) mais on les nommait aussi Danois (confère la rue du Marin Danois à Notre Dame en l'Ile) mais on préfère aujourd'hui leur donner le nom de Vikings. Ils apparaissent vers l'an 700 et profitent des luttes intestines entre les trois empereurs carolingiens (Lothaire, Charles le Chauve et Louis le Germanique) pour opérer des raids de pillage qui visent les villages mais plus particulièrement églises, monastères et petites et moyennes villes. Le royaume franc dirigé par Charlemagne connait ainsi un premier raid dès 799 qui sera le point de départ d'une véritable déferlante vikings, dont l'épisode le plus connu est sans doute le siège de Paris en novembre 885.

C'est la tactique des Vikings et non leur armement qui les rend si dangereux. Ils utilisent notamment l'effet de surprise en arrivant par l'eau, mer ou rivières. De leur fait, l'Ouest de la France connaît alors une insécurité rappelant l'époque des Grandes Invasions car de plus en plus nombreux et hardis ils pillent les côtes de la Manche et de l'Atlantique puis, en remontant les fleuves, attaquent les villes et les monastères situés plus à l'intérieur du pays. Oléron et Aix connaissent ainsi à la suite des îles bretonnes plusieurs attaques.

Leur force réside dans la parfaite adaptation à leurs activités de leurs navires de guerre, appelés langskip ou snekkja (le terme « drakkar » est un néologisme), qui sont les outils de la réussite des envahisseurs. Longs en général d'une vingtaine de mètres et mus à la rame et à la voile, ces navires ont une coque à clins offrant souplesse et légèreté. Avec leur faible tirant d'eau, ces qualités leur permettent de remonter aisément les cours d'eau. Les Vikings peuvent également transporter leur flotte par voie de terre sur une bonne distance : durant le siège de Paris, ils l'auraient même traînée hors de la Seine pour la remettre à l'eau deux mille pieds plus loin, en amont. Venus de Norvège, du Danemark ou plus rarement de Suède, ils multiplient les incursions et destructions au début du IXe siècle. Souvent très loin de leur camp de base quand ce n'est pas de Scandinavie, ce qui les poussent à installer des comptoirs, à la fois lieu de repos et de stockage.

A Oléron, sur le coureau, à hauteur de ce village, les vikings font élection de ce point stratégique pour surveiller la côte qui lui fait face et concentrer les richesses pillées en Vendée, et installent un comptoir qui devait être particulièrement important. Il devait être situé à quelques centaines de mètres du rivage actuel et s'organiser autour d'une plateforme de roches et de terre, entourée de murailles de pierres d'estran (sur le modèle repris en partie plus tard par les écluses à poissons) et comporter au moins deux maisons longues, l'un servant au repos et aux banquets, l'autre à conserver les biens, bétails et esclaves raflés.

C'est en revenant vers lui qu'un chef Viking, en péril de mer, aurait lancé sa fameuse invocation et promettre de fonder une chapelle s'il en réchappait. La légende dit qu'il décocha une flèche ou plus vraisemblablement lança un de ces marteaux courts qui sont armes de poing et de jet. Celui-ci tomba à Notre Dame en l'Ile qui a conservé le souvenir de cette légende « dorée » dans le nom d'une rue et dans les traditions locales.

AXA

**SANDRINE SCHMITT**

**AGENCE AXA Dolus & Marennes**

**05 46 47 52 59**

agence.sandrineschmitt@axa.fr

*Partenariat AXA/SNSM*

*Spécialiste assurance plaisance*

Agenda des marées 2022

Chantier naval IØ

Lumina

Réparations

Mécanique Marine

Manutention

Stationnement

HUMMINBIRD

NAVICOM

Notre Objectif, Votre Réussite

ZA Les Seizins
17650 Saint Denis d'Oléron
06 81 08 84 71
chantier.lumina@orange.fr

## TELETHON du samedi 4 décembre 2021 à Saint Denis d'Oléron :

Dans cette manifestation organisée avec un grand nombre d'associations « Dionysiennes » sous la houlette du foyer rural, l'APPSD a tenu la buvette en collaboration avec l'APA. Ce fut une belle réussite et une belle journée au bout de laquelle nous avons collecté 366 € sur un total de 2000 €. Merci aux dames qui ont confectionné avec amour, des succulents gâteaux qui sont vendus comme des petits… pains.

| | | |
|---|---|---|
| *N° Registre des Associations* | **RN n° W172001840** | Association. Loi de 1901<br>Cotisation des adhérents |
| *Président* | **Bernard BARBIER** | Barbier.bernard22@gmail.com |
| *Vice-président*<br>*Site internet* | **Daniel DELIDAIS** | delidaisdaniel@gmail.com |
| *Secrétaire* | **Lucie JOLLY** | lucie.jolly7@gmail.com |
| *Trésorier* | **Denise PAUL** | denise.paul17@orange.fr |
| *Animateur d'activité ABVT* | **Jean PIVETEAU** | piveteauj@wanadoo.fr |
| *Activité pêche de loisir* | **Serge BITEAU** | Serge.biteau@orange.fr |
| *Adresse postale* | ***ASSOCIATION -A.P.P.S.D.***<br>***La Capitainerie-Port de plaisance***<br>***17650 Saint Denis d'Oléron*** | |
| *Adresse Courriel* | **appsd17650@gmail.com** | Précisez le destinataire |
| *Site internet* | **appsd.fr** | Fédération **: fnpam.net** |

*Rédaction des articles : Bernard Barbier, Serge Biteau, Daniel Delidais, Lucie Jolly, Jean Piveteau.*
*Tous nos remerciements à nos annonceurs qui ont permis l'édition de ce bulletin. Donnez-leur la préférence.*